

# [Logo de votre section]

# [Titre du mémoire ou de l'avis]

[Mémoire ou Avis] présenté en audition devant la Commission [nom de la Commission], le [date], à [heure], à la salle [nom de la salle] dans le cadre de la consultation [nom de la consultation].

Mémoire rédigé et présenté par [nom du rédacteur], [titre] en collaboration avec [collaborateur 1], [titre du collaborateur 1] et [collaborateur 2], [titre du collaborateur 2].

# Présentation de l’organisme

L’Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) est un organisme à but non lucratif comptant plus de 35 ans d’existence. Notre association se distingue par son implication partout au Québec, grâce à ses 42 sections dynamiques et dévouées.

[Paragraphe sur votre section]

## Notre mission

L’AQDR est le seul organisme québécois dont la mission exclusive est la défense collective des droits économiques, politiques, sociaux et culturels des personnes aînées. Nous portons la voix
de nos 25 000 membres sur la place publique, représentons leurs droits et agissons comme un moteur de changement pour l’amélioration de leur qualité de vie.

## Notre vision

Nous sommes d’avis que le vieillissement est une étape de changements et de défis au cours
de laquelle les personnes aînées doivent redéfinir le rôle et la place qu’elles occupent dans la communauté. Il s’agit d’une vision positive du vieillissement qui vise à maintenir ou développer
le pouvoir d’agir des personnes aînées.

## Nos revendications

Notre travail consiste à venir en aide aux personnes aînées, particulièrement celles en situation
de pauvreté et d’isolement, dans le but d’améliorer leur qualité de vie. Collaborer à l’adoption
de politiques gouvernementales visant l’élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités socioéconomiques et la diminution des préjugés envers les aînés est au cœur de nos revendications.

# Mise en contexte

[Texte - 1 ou 2 paragraphes]

# Quelques faits sur le vieillissement au Québec

[Statistiques en lien avec le thème du mémoire]

**La population vieillit rapidement :** La part des 65 ans et plus passera de 17,6 % aujourd’hui à près
de 26 % en 2031.Le taux d’accroissement des 65 ans et plus (112 %) et des 85 ans et plus (175 %) sera plus élevé qu’au Canada, et c’est dans les régions qu’il se fera le plus sentir.

**L’espérance de vie se prolonge.** Un individu âgé de 67 ans peut espérer vivre jusqu’à 88,5 ans s’il s’agit d’une femme ou jusqu’à 85,7 ans s’il s’agit d’un homme.

**Le nombre de personnes vivant seules augmente.** En 2011, un quart (24,6 %) des personnes de 65 ans et plus vivent seules.

**Les régimes publics sont insuffisants.** Pour une personne seule, les prestations des régimes publics demeurent inférieures au seuil de faible revenu fixé à 24 150 $. Près de la moitié des Québécois de
65 ans et plus perçoivent le Supplément de revenu garanti.

**À la retraite, les femmes sont nettement désavantagées au plan financier.** Elles vivent avec moins
de 60 % du revenu de retraite moyen des hommes.

# Constats et recommandations

## [Sous-titre]

**Constat 1 ‒ Titre**

[Texte - 1 paragraphe]

**Constat 2 ‒ Titre**

[Texte - 1 paragraphe]

**Constat 3 ‒ Titre**

[Texte - 1 paragraphe]

***Recommandation 1***

[Texte]

## [Sous-titre]

**Constat 4 ‒ Titre**

[Texte - 1 paragraphe]

***Recommandation 2***

[Texte]

***Recommandation 3***

[Texte]

# Conclusion

[Texte - 2 ou 3 paragraphes]